

# **lutte contre les vols à main armée dans les commerces de proximité**

Vous dirigez ou travaillez dans un établissement susceptible d'attirer la convoitise de malfaiteurs. Pensez à quelques mesures simples à mettre en œuvre.

## **⇒ DISSUADER ET PROTEGER:**

- Les services de police et de gendarmerie disposent d'un référent sûreté. vous pouvez contacter ce spécialiste pour établir avec lui un diagnostic de sûreté de votre établissement (05.45.39.38.32 pour la police et 05.45.37.50.57 pour la gendarmerie)

- protégez vos locaux par des installations techniques adaptées (vidéo-protection, éclairage intérieur et extérieur, alarme anti-intrusion, rideaux métalliques, miroirs, ...);

- informez les clients des mesures de sécurité et de protection de votre établissement (présence de caméras, coffre à ouverture temporisée, alarme, télésurveillance, générateur de fumée...).

## **⇒ PREVENIR:**

- pensez à former votre personnel aux mesures de prévention;

- n'ayez pas d'habitudes; changez régulièrement votre comportement (horaires et itinéraires); devenez imprévisible;

- ne laissez pas votre caisse et vos fonds à la vue de tous; effectuez des prélèvements réguliers et conservez les dans un endroit sécurisé;

- soyez attentif à votre environnement : détectez les allées et venues inhabituelles, redoublez de vigilance au moment de l'ouverture et de la fermeture de votre établissement. Une agression peut ainsi être évitée ; le malfaiteur abandonne souvent son projet s'il pense avoir été repéré. En cas de doute n'hésitez pas à prévenir les forces de sécurité (17).

## **⇒ BIEN REAGIR PENDANT ET APRES L'AGRESSION:**

- **essayez de conserver votre calme et votre sang-froid, ne vous opposez pas physiquement à l'agresseur;**

- cherchez à mémoriser le signalement de l'agresseur, la direction et le moyen de fuite, les objets qu'il a touchés, tout ce qui peut servir à son identification;

- demander aux témoins de rester sur place dans la mesure du possible, ou relevez leurs coordonnées;

- dès que vous êtes en sécurité, composez le 17 et indiquez clairement l'objet de votre appel et les éléments dont vous disposez; ne raccrochez pas, attendez que l'opérateur vous le demande;

- dans l'attente de l'arrivée des enquêteurs, préservez les traces et les indices en fermant votre commerce ou en bloquant l'accès aux zones nécessaires; ne rajoutez pas de traces sur les lieux de l'infraction (gobelets, cigarettes, traces de pas, empreintes,...); ne touchez pas aux objets que les malfaiteurs peuvent avoir abandonnés (cagoules, chargeurs d'armes, douilles, vêtements).